

COMMUNIQUÉ

Le Comité électoral a siégé le Dimanche 03 Décembre 2023, au siège du Parti Cocody Rue Lepic, conformément au Code Electoral régissant l'élection du Président du Bureau Exécutif National de l'Union des Jeunes du RHDP pour statuer sur les neuf (9) réclamations introduites par des candidats non retenus suite à la publication de la liste provisoire des candidats.

Au terme de sa délibération, le Comité arrête ce qui suit ;

Ordre de déposition	NOM ET PRÉNOMS	DÉCISIONS	MOTIVATIONS
1	BAH HAIDEY	Rejet confirmé	Au 24 Novembre 2023, date de dépôt des dossiers de candidature, Monsieur Bah Haidey a dépassé la limite de 35 ans.
2	FOUA BI TRA ROLAND RODOLPHE	Rejet confirmé	Monsieur FOUA Bi Tra Roland Rodolphe, se prévaut du statut de président de jeunesse d'une section établie le 27 Novembre 2023 non encore enregistrée dans base de données du Parti.
3	KOUYATE ADAMA	Validé	Monsieur KOUYATE Adama, a apporté la preuve de son statut de président de la jeunesse de la section Mamadou Kone, Zone 2 du département politique Adzope commune. Ce Statut a été confirmé par le Secrétaire départemental.
4	N'GUESSAN ATTIMOU PRIVAT	Validé	Monsieur N'GUESSAN Attimou Privat, a apporté la preuve de son statut de président de la jeunesse du département politique Yamoussoukro Kossou. Ce Statut a été confirmé par le Secrétaire départemental.
5	N'GUESSAN KOFFI SERGE	Validé	Monsieur N'GUESSAN Koffi Serge, a apporté la preuve de son statut de président de la jeunesse de la section Lomokankro, zone Yakpabo Sakassou du département politique Tiébissou Lomokankro. Ce Statut a été confirmé par le Secrétaire départemental.
6	SORO WATELEHOUE	Rejet confirmé	Au 24 Novembre 2023, date de dépôt des dossiers de candidature, Monsieur SORO Watelehoue a dépassé la limite de 35 ans.
7	SYLLA HOULEMATA	Rejet confirmé	Mademoiselle SYLLA Houlemata, se prévaut du statut de présidente de jeunesse d'une section de Gagnoa. À l'analyse des dossiers, il est établie qu'elle est militante du RHDP de longue date. Cependant aucune pièce n'a pu démontrer son statut de présidente de jeunesse de département politique, de zone ou de section.

8	TRAORE MOHAMED NAMORY	Rejet confirmé	Au 24 Novembre 2023, date de dépôt des dossiers de candidature, Monsieur TRAORE Mohamed Namory a dépassé la limite de 35 ans.
9	TRAORE YOUNISSOU	Rejet confirmé	Monsieur TRAORÉ Younissou, se prévaut de son appartenance aux instances et structures du Parti. L'analyse de son dossier n'a pas permis d'établir son appartenance au conseil politique, au Directoire et au Secrétariat Exécutif. Aucun élément ne montre qu'il est président de jeunesse de département politique, de zone ou de section.

Ainsi <u>La liste définitive</u>, par ordre alphabétique, <u>des candidats</u> retenus se présente comme suit :

N°	NOM ET PRÉNOMS	
01	AKICHI AKICHI ALEX JEAN STÉPHANE	
02	AWASSA ABDOUL RACID ABOURLAY	
03	BAMBA ABOUDERRHAMANE	
04	BAMBA IBRAHIM	
05	BAMBA MATOUBA KARIDJATOU	
06	BAMBA OUSMANE	
07	CISSÉ ISSIAKA	
80	CISSÉ LASSANA	
09	COULIBALY YEGNON ROLAND	
10	DIARRASSOUBA ISSA	
11	DIOMANDÉ WILICH LACINÉ	
12	FOFANA DAOUDA	
13	KIPRÉ HILAIRE	
14	KOFFI NIANSSOU PAUL MARCEL	
15	KONÉ BOUÉ ADAMA	
16	KONÉ MAMADOU	
17	KONÉ YAYA	
18	KOUYATE ADAMA	
19	KRAGBÉ BEHIBRO PHILIPPE MICHAEL	
20	MOUSSA TRAORÉ	
21	N'GUESSAN KOFFI SERGE	
22	N'GUESSAN ATTIMOU PRIVAT	
23	OUATTARA N'GOLO	
24	OUATTARA NOUHOU	
25	SINDOU BAMBA	
26	TRAORÉ ISSOUF	
27	YAPO N'CHO JUSTE BAUDOUIN	

NB: Tous les Candidats retenus sont conviés à une séance de travail le lundi 04 décembre 2023 à 16 h au siège du Parti rue lepic.

Fait à Abidjan, le 03

décembre 2023

Le Secrétaire

Exécutif Adjoint

Hien Yacouba